



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseil Municipal Adolescents

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020022

Enseignement Primaire et Temps Libre Conseil Municipal Adolescents

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le jeune adolescent est une personne, capable de réflexion et d'expression, apte à l'exercice de responsabilités. L'éducation à la citoyenneté doit favoriser l'exercice démocratique en associant les adolescents à la vie publique, sous toutes ses formes et notamment dans le fonctionnement des institutions locales.

Toutes créations d'organes d'expression, de proposition des adolescents, contribuent à une approche réussie de l'exercice des droits et des devoirs propres à chacun d'entre nous. Elles permettent aux adolescents de vivre positivement une confrontation aux réalités du monde adulte,

La possibilité de création d'une assemblée élue des adolescents des collèges de notre ville a fait l'objet d'une large démarche partenariale associant les collégiens, les directions des collèges, les associations de parents d'élèves, des associations socio-éducatives niortaises et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ces rencontres ont confirmé tout l'intérêt éducatif que pouvait présenter la mise en vie d'une telle assemblée.

Cette proposition a recueilli un avis favorable du Président du Conseil Général et de l'Inspection Académique des Deux Sèvres, pour qu'elle puisse s'appuyer sur les Collèges de Niort.

La création d'une assemblée consultative et représentative des adolescents auprès du Conseil Municipal de la Ville de Niort est aujourd'hui possible. Les modalités électorales et le fonctionnement envisagé sont définis en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder à la création du Conseil Municipal des Adolescents de la Ville de Niort.
- de procéder à la nomination de son représentant, Madame Françoise BILLY, auprès de cette assemblée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)